



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 19 mai 2025

DELIBERATION N°2025-018

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 038-213802812-20250519-DELIB2025_018-DE



L'an 2025, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 14 mai 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Nathalie GOIX pouvoir à Prazeres RIBEIRO, Christian BERTHIER pouvoir à Aldo CARBONARI, Annie PONTHEUX pouvoir à Stéphane COUDERT, Kévin PORTIER pouvoir à Alfio PENNISI.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/2025

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24/03/2025. Il est approuvé à l'unanimité (1 abstention : Bénédicte GUILLAUMIN).

DELIBERATION N°2025-018 : Adhésion à la mutualisation métropolitaine autour du Système d'Information Territorial (SIT) et convention de prestation de service topographique

Yoann SALLAZ-DAMAZ, Rapporteur

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.5217-7 ;

VU le projet de convention de prestation de service topographique annexé à la présente délibération ;

Une démarche de co-construction d'une offre de mutualisation autour du Système d'Information Territorial (SIT) de Grenoble-Alpes Métropole, actualisée annuellement, a été engagée en 2021, en faisant l'objet d'ateliers de travail entre les Communes et les services métropolitains.

Elle répond à une volonté de développer une offre à destination des 49 Communes et de la Métropole, dans une démarche homogène pour la gestion des données topographiques, afin de faciliter leur capitalisation et leur ré-utilisation.

Le service topographique mutualisé ainsi créé, permettra de moderniser progressivement l'accès aux données cartographiques, avec des données précises, fiables et homogénéisées, et en conséquence d'augmenter l'efficacité de l'action publique, notamment lors des travaux et projets d'aménagement sur l'espace public.

Missions proposées par le service topographique mutualisé :

1. Travail de terrain (en extérieur et sur domaine public) : Réalisation d'implantations ; Réalisation de levés sol ; Contrôle terrain de la base topographique.
2. Travail de gestion des données topographique en base : Extraction des données ; Dessins (DAO) ; Contrôle des données reçues ; Intégration des données levées ou reçues dans la base de données topo ; Impression de plan.
3. Ingénierie : Mise à disposition de conseils et d'expertises techniques ; Accompagnement à la sous-traitance (passation de marché topographiques) ; Assistance pour l'application de la charte topographique métropolitaine.
4. Accès aux outils : Accès à l'application cartographique permettant de consulter et d'extraire des données topographiques.

Modalité d'exercice des missions du service topographique mutualisé :

L'unité topographie du service métropolitain "SIT" réalisera ces prestations pour le compte des Communes signataires, dans la limite des capacités du plan de charge de ce service, dans la limite de 0,2 ETP annuels, au global pour toutes les communes signataires.

Coût et signature de la convention de prestation permettant de bénéficier du service topographique mutualisé :

Le droit d'entrée de la Commune au service mutualisé "Système d'Information Territorial" (SIT), implique un coût d'adhésion fixe de 50€ par an, ce qui lui ouvre le droit de prestation et l'accès à l'interface cartographique de consultation des données topographiques.

Par ailleurs, au-delà de ce droit d'entrée, le coût des prestations ponctuelles, effectuées par la Métropole, à la demande et au bénéfice de la Commune, sera facturé au temps passé, sur la base du coût horaire du service défini dans la convention annexée à la présente délibération.

La mise en œuvre de ces missions est subordonnée à la signature d'une convention de prestation de service topographique entre la Métropole et la Commune, dont le modèle est annexé à la présente délibération.

En conséquence, il est **PROPOSÉ** au Conseil Municipal, après examen de la convention annexée à la présente délibération :

- d'autoriser le Maire à signer tout document permettant l'adhésion de la Commune au service mutualisé "Système d'Information Territorial" (SIT), avec un coût d'adhésion fixe de 50€ par an ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation de service topographique entre la Métropole et la Commune de Noyarey, dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant l'adhésion de la Commune au service mutualisé "Système d'Information Territorial" (SIT), avec un coût d'adhésion fixe de 50€ par an ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prestation de service topographique entre la Métropole et la Commune de Noyarey, dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

Affiché le : 23/05/2025
Reçu en préfecture le : 22/05/2025
Exécutoire le : 23/05/2025

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 22/05/2025

Le Maire
Nelly JANIN QUERCIA



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Noyarey. The stamp contains the text 'Mairie de Noyarey' at the top, a central emblem, and the number '38360' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.